



Fiche d'inscription année scolaire 2024-2025

Nom & prénom de l'élève : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Tél. de l'élève : _____

Nom du parent ou représentant légal / Facture adressée à _____

Adresse : _____

NPA : _____ Localité : _____

Tél. du parent : _____ e-mail : _____

36 cours de 90 minutes hebdomadaires échelonnés entre le 26 août 2024 et le 27 juin 2025 (hors vacances scolaires)

Tarif pour enfants (dès 8 ans scolarisé en 5P), étudiants et seniors à l'AVS - cours de 90 minutes :

- Forfait annuel de 36 cours** : CHF 125.- par mois*
(Une réduction de 16% est accordée pour le deuxième enfant de la même fratrie.)
- 8 cours à la carte** : CHF 276.- à répartir sur **10 semaines** (hors vacances scolaires et fériés)

Tarif pour adultes - cours de 90 minutes :

- Forfait annuel de 36 cours** : CHF 135.- par mois*
- 8 cours à la carte** : CHF 300.- à répartir sur **10 semaines** (hors vacances scolaires et fériés)

Des frais de matériel de CHF 30.- sont ajoutés une seule fois à l'inscription.

Merci d'effectuer le paiement de la première mensualité et des frais d'inscription au plus tard le 31 août afin de valider l'inscription.

Les mensualités suivantes doivent être réglées avant le premier jour de chaque mois. Par exemple, au plus tard le 30 septembre pour les cours d'octobre et le 31 octobre pour les cours de novembre, etc. De plus, des frais de rappels seront ajoutés en cas de retard de paiement.

Nous rappelons que l'élève est inscrit pour l'année scolaire complète et qu'en cas de désistement, les frais d'écolage et d'inscription restent dus.

Date : ____ / ____ / ____ Signature (du représentant légal si mineur) : _____

Par cette signature, je certifie avoir lu et approuvé les conditions générales des cours de Melina Costas.



En préambule

Iris Arts Visuels regroupe plusieurs artistes qui travaillent et enseignent de manière indépendante les uns des autres.

À ses débuts, Iris Arts Visuels n'était qu'une modeste école de dessin avec comme professeure et fondatrice Melina Costas. Il s'agissait d'un espace de rencontre dédié aux professionnels du secteur créatif pour échanger et apprendre les uns des autres. Des expositions étaient régulièrement organisées.

En suivant l'élan de cette communauté professionnelle, Iris Arts Visuels a élargi son champ d'action en commençant par produire des cours pensés pour les personnes souhaitant développer leur potentiel artistique et rencontrer des profils créatifs partageant les mêmes centres d'intérêt. Iris Arts Visuels élabore son catalogue de cours avec soin et produit ses cours entièrement en interne afin de proposer une expérience d'apprentissage de grande qualité.

Les cours proposés dépendent du projet créatif de chaque professeur qui peut élaborer son propre programme personnalisé suivant une pédagogie commune, à savoir révéler le potentiel créatif de chaque élève quelque soit son niveau et son âge et à l'accompagner afin qu'il s'épanouisse en tant qu'artiste. Bien que Iris est une structure collective, la comptabilité et la facturation est propre à chaque professeur et se fait de manière indépendante les uns des autres. Aussi, il est possible que vous trouviez des différents types de forfait ou de prix selon le concept du cours de son professeur.

De ce fait, Melina Costas s'engage à développer au plus près de sa conscience les qualités individuelles de chacun de ses élèves, à respecter le programme proposé sur la plateforme Iris Arts visuels.

Conditions générales des cours de Melina Costas

L'élève s'engage à respecter l'ambiance studieuse et amicale des cours, à faire preuve d'application et à s'acquitter régulièrement de ses notes d'honoraires.

L'âge minimum des élèves pour ses cours est de 8 ans scolarisé en 5 P.

Les cours ont une durée de 90 minutes.

L'installation et le rangement du matériel est inclus dans la durée du cours pour permettre aux élèves du cours suivant de pouvoir s'installer sans retard.

L'effectif de chaque classe est de 3 élèves minimum.

Le matériel de base est fourni. L'élève pourra dans le cadre des cours avec Melina Costas tester différentes techniques et type de matériel. L'élève à la liberté d'éventuellement apporter son matériel personnel selon la nature du cours. Il convient de s'entretenir avec la professeure en charge afin de savoir quel type de matériel est autorisé dans les locaux.

Horaires et dates des cours

À l'inscription l'élève définit le jour et l'heure à laquelle il veut suivre son/ses cours dans la semaine selon l'horaire proposé par Iris Arts Visuels pour les cours de Melina Costas sur tapage d'horaire sur www.iris-artsvisuels.ch. Il peut s'inscrire pour un forfait de 8 cours répartis

sur un nombre de dates préalablement choisies ou il peut choisir de suivre un cours de manière hebdomadaire répartis entre septembre et fin juin payable en 10 mensualités.

Durée de l'inscription

Le premier cours est à l'essai est sans engagement. Dans le cas où l'élève potentiel ne souhaite pas s'inscrire, il sera offert. Cette offre n'est valable qu'une seule fois par élève. L'élève ne peut pas bénéficier d'un cours à l'essai si il a déjà été inscrit ultérieurement. Une fois l'inscription remise à Melina Costas, aucun désistement n'est possible et l'écolage complet devra être payé.

L'élève qui souscrit un abonnement de 36 cours à raison d'un cours par semaine a l'obligation de s'engager à suivre les cours jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours, soit jusqu'au vendredi 27 juin 2025. Dans certaines conditions spéciales (certificat médical, par exemple) et après discussion avec Melina Costas, il est néanmoins possible à tout moment de résilier l'inscription pour la fin du mois suivant le mois en cours (par exemple le 5 mars pour résilier l'abonnement pour le 30 avril).

L'élève qui s'inscrit à un forfait 8 cours a l'obligation de suivre ses cours sur un délai de 10 semaines maximum (hors fériés et vacances scolaires).

L'élève peut commencer à suivre les cours à n'importe quel moment de l'année que ce soit pour s'inscrire à 8 cours à la carte ou au forfait 36 cours qui sera calculé au prorata du nombre de cours restant.

Financement des cours

L'élève s'engage à régler d'avance leur forfait choisit et à payer l'écolage durant toute la période où il suivra des cours auprès de Iris Arts Visuels sur le compte du professeur.

L'élève qui souscrit le forfait annuel de 36 cours à raison d'un cours par semaine a l'obligation de **s'acquitter du paiement de la mensualité au plus tard le dernier jour avant le début du mois en cours (soit le 31 août pour les cours du mois de septembre, par exemple).**

Si l'élève décide de ne pas poursuivre les cours durant la période d'abonnement, il devra tout de même s'acquitter du paiement de la mensualité ou du forfait en cours.

L'élève a la possibilité de payer ses cours en espèces directement auprès de la professeure concernée qui lui remettra une quittance. Pour une autre fréquence de versement, un accord doit être négocié entre les deux parties.

L'élève devra payer CHF 2,60 de frais supplémentaire si il procède au paiement au guichet de la poste avec un bulletin de versement avec QR code. En effet, la poste prélève au destinataire du paiement ce montant pour le service fournis au payeur. Il vaut mieux payer à domicile via une plateforme E-Banking, car contrairement à la poste, ce service est gratuit.

Coordonnées bancaires :
Banque Raiffeisen de Lavaux

En faveur de
Iris Arts Visuels - Melina Costas
Rue du Midi 9
1009 Pully

Compte n° 18-1616-9
IBAN : CH85 8045 4000 1018 6258 8

NOUVEAU : Vous pouvez dorénavant payer les cours par TWINT. Il vous suffit d'utiliser le téléphone de Melina COSTAS (078 935 33 80) pour ses cours.

Les cours ont un tarif de CHF 25.- de l'heure pour les adultes ; et de 23.- de l'heure pour les enfants dès 10 ans, étudiants, apprentis, personnes à l'AVS & AI. Les cours sont de minimum une heure et demie, soit 90 minutes.

Tarifs pour les enfants dès 8 ans - cours de 90 minutes :

- **Forfait annuel de 36 cours** : CHF 125.- par mois de septembre à fin juin (10 mois)
- **Une réduction de 16% est accordée pour le deuxième enfant de la même fratrie.**

Tarifs pour les ados dès 12 ans, étudiants et apprentis - cours de 90 minutes :

- **Forfait annuel de 36 cours** : CHF 125.- par mois de septembre à fin juin (10 mois)
- **8 cours à la carte** : CHF 276.- à répartir sur un délai de 10 semaines maximum (hors vacances scolaires)

Tarifs pour adultes - cours de 90 minutes :

- **Forfait annuel de 36 cours** : CHF 135.- par mois de septembre à fin juin (10 mois)
- **8 cours à la carte** : CHF 300.- à répartir sur un délai de 10 semaines maximum (hors vacances scolaires).

Tarifs pour retraités, AVS, AI - cours de 90 minutes :

- **Forfait annuel de 36 cours** : CHF 125.- par mois de septembre à fin juin (10 mois)
- **8 cours à la carte** : CHF 276.- à répartir sur un délai de 10 semaines maximum (hors vacances scolaires).

Vacances

Les cours de Iris Arts Visuels n'ont pas lieu durant les jours fériés et les vacances scolaire d'octobre, de Noël, les relâches (février) et Pâques.

En fonction de la demande, les cours se poursuivent durant les vacances scolaire d'été, mais les horaires peuvent être modifiés en raison des stages qui sont organisés à cette période. Les tarifs et horaires des stages et des cours qui seront organisés durant les vacances scolaires seront différent des tarifs des cours.

Absences de l'élève

Iris Arts Visuels n'est pas responsable de l'absence de ses élèves. Les cours manqués ne sont pas remboursables.

Un cours du forfait annuel de 36 cours dont **l'absence a été excusée minimum 24 heures à l'avance** (par sms, e-mail ou téléphone) peut être rattrapé jusqu'au mois suivant (exemple, un cours excusé en janvier peut être rattrapé jusqu'en février), dans la limite des places disponibles. **Maximum 2 cours par mois peuvent être rattrapé.**

Concernant les 8 cours à la carte, en cas *d'absence excusée* minimum 24 heures à l'avance, le cours ne sera pas déduit du forfait 8 cours, mais l'élève a l'obligation de les utiliser sur un délai de 10 semaines (hors vacances scolaires).

En cas d'absence injustifiée et non excusée minimum 24 heures à l'avance, les cours ne peuvent pas être rattrapés et seront déduits du forfait 8 cours comme si l'élève s'était présenté au cours. Le cours sera donc perdu et non-remboursable.

Comme énoncé plus haut, les cours n'ont pas lieu durant les vacances scolaires. Un élève ne peut donc pas faire une demande de rattrapage pour un cours qui n'a pas été organisé durant les vacances scolaires.

Absences du professeur

Iris Arts Visuels se réserve le droit d'annuler certains cours de manières extraordinaires (maladie, obligation professionnelle, etc). L'élève à la possibilité de rattraper son cours un autre jour de la semaine, dans la limite des places disponibles. Le cas échéant, Melina Costas se réserve le droit de faire appel à un(e) autre professeur(e) de dessin pour la remplacer. Dans le cas où le professeur ne peut pas se faire remplacer ou ne peut pas proposer une autre date afin de faire rattraper le cours aux élèves, le cours annulé ne sera pas facturé à l'élève ou remboursé si le paiement a déjà été effectué par l'élève.

Matériel

Iris Arts Visuels s'occupe de l'acquisition du matériel de base : crayons gris, gommes, règles, taille crayons et papier à dessin 160g. Concernant un matériel plus spécifique comme le papier spécial (papier 300g, par exemple), la peinture à l'huile, la peinture acrylique, l'aquarelle, le fusain, les toiles, etc), **l'élève doit d'apporter son matériel personnel**. Du matériel spécifique peut être prêté lors d'un cours à titre exceptionnel pour tester une nouvelle technique (peinture acrylique, par exemple) avant que l'élève se décide à l'acheter.

Chaque élève est responsable du matériel prêté par Iris Arts Visuels et prend soin de le nettoyer et de le ranger à sa place. Il ne peut en aucun cas l'emporter à son domicile.

L'élève à la possibilité de laisser son matériel dans les locaux d'Iris Arts Visuels dans la mesure où il n'encombre pas la surface.

Iris Arts Visuels offre à chaque nouvel élève un carton à dessin pour ranger des travaux d'un format A3. L'élève à la possibilité de le personnaliser en dessinant dessus.

Droit d'auteur / Animations organisées par Iris Arts visuels

En qualité d'élève de Iris Arts Visuels, vous autorisez Melina Costas à utiliser vos oeuvres réalisées durant les cours à des fins promotionnelles (notamment pour des affiches, le site internet ou des flyers). Iris Arts Visuels organise avec les élèves des expositions. A ces occasions une ou plusieurs œuvres sont exposées. Des visiteurs ont ainsi la possibilité de venir voir les œuvres des élèves exposées.

Accident

Melina Costas et Iris Arts Visuels décline toute responsabilité auprès des élèves en cas d'accident. L'élève doit obligatoirement être assuré en maladie - accident et la famille doit être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile. Le vol, la perte ou la dégradation des effets personnels du participant ou de tiers ne sont pas assurés par les enseignants d'IRIS Arts Visuels. Les éventuels dégâts occasionnés par l'enfant durant les cours sont à la charge de l'élève ou de son responsable légal.

Autre

Le Code des obligations (CO) est applicable pour tout litige non prévu dans les présentes conditions générales.